



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

Proposition de participation du Département au Congrès d'Union Sociale pour l'Habitat (USH - Congrès HLM) du 26 au 28 septembre 2017

Rapport n° CP/2017/292

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'Union sociale pour l'habitat (USH) pour la participation du Département à l'organisation du congrès HLM de Strasbourg du 26 au 28 septembre 2017.

Il a également pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes d'un projet de convention à conclure avec la SIBAR, OPUS 67 et l'Etablissement Public Foncier d'Alsace d'une part et avec l'Union Sociale pour l'Habitat d'autre part, pour organiser leur collaboration à cet évènement, dont la répartition des frais financiers et leur communication commune.

Le Département du Bas-Rhin, délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006, a développé une politique de l'habitat volontaire et ambitieuse, notamment en faveur du logement aidé. Afin de valoriser les actions menées par le Département et ses partenaires locaux et d'en échanger avec les acteurs nationaux du logement, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la participation du Département au Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), évènement annuel majeur s'adressant à l'ensemble des acteurs de la filière habitat.

Le Département collabore régulièrement avec l'USH, notamment pour l'organisation et l'animation des colloques « Départements acteurs de l'Habitat » ; et pour la mise en œuvre d'une étude menée en collaboration avec la Caisse des Dépôt et l'ANIL sur l'investissement des collectivités locales dans le domaine de l'habitat et du logement.

Ce Congrès est l'occasion pour le monde HLM de présenter un bilan de l'activité des entreprises du logement social avec l'ensemble des partenaires de la filière habitat, construction et logement, ainsi que les décideurs politiques, les partenaires institutionnels et économiques, la presse...

1 - Objectifs de la présence du Département au congrès.

L'organisation du 26 au 28 septembre 2017 par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) de son congrès annuel à Strasbourg représente, pour tous les intervenants bas-rhinois du logement, une opportunité pour valoriser les expériences et innovations construites conjointement par les collectivités délégataires et les opérateurs HLM en Alsace. Ce sera l'occasion pour le Département de participer à la séance officielle d'ouverture et de valoriser en séances plénières les initiatives du Bas-Rhin telles que le développement équilibré et durable des territoires, ou les villes durables et territoires innovants (démarche Smart City du Département).

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la participation du Département au Congrès HLM.

2 – Proposition d’organisation du stand

Le Département pourra également bénéficier d’un stand à côté de la salle de plénière(s), à proximité des autres collectivités et institutions (Eurométropole de Strasbourg, Région, Caisse des Dépôts et Consignations, AREAL...). Ce stand pourra servir de vitrine aux outils départementaux de l’aménagement, de l’habitat et du logement. À ce titre, il est proposé que le stand soit partagé avec les membres du Pôle Départemental de l’Habitat du Bas-Rhin : la SIBAR, OPUS 67, le GIE VIABITAT, l’Agence Territoriale d’Ingénierie Publique (ATIP) et l’Établissement Public Foncier d’Alsace (EPFA).

Les membres du pôle disposeront de 300 invitations pour leurs partenaires et de 150 invitations (associées à l’invitation au Congrès) pour le cocktail du jeudi 28 septembre.

La participation financière au Congrès est de 60 000 € : il est proposé que cette contribution soit partagée à part égal entre la SIBAR, OPUS 67, l’EPFA et le Département. Ainsi, chacun contribuera à hauteur de 15 000 €, la somme étant avancée par le Département (et remboursable au plus tard le 31 décembre 2017).

3 - Proposition d’attribuer une subvention à l’Union Sociale pour l’Habitat

Dans ce cadre et suite à la demande de l’USH, il est proposé à la Commission Permanente d’approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir d’une part avec la SIBAR, OPUS 67 et l’EPFA dans le cadre d’une collaboration pour participer au Congrès de l’USH et d’autre part avec l’Union Sociale pour l’Habitat (USH) pour assoir les modalités de participation au Congrès.

Il est également proposé de de décider d’attribuer une subvention de 60 000 € à l’USH pour sa contribution au Congrès HLM, étant entendu qu’une recette totale de 45 000 € est également attendue (coût final pour le Département : 15 000 €).

Le présent rapport a obtenu l’avis favorable de la Commission Emploi, Insertion, Logement du 1^{er} juin 2017.

Code de l’enveloppe budgétaire	Crédit prévus sur l’enveloppe (BP, DM, reports)	Crédit disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35941 - FOIRES ET EXPOSITIONS	80 000 €	63 423,80	60 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de valider la participation du Département au Congrès de l'USH ;*
- d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'Union Sociale pour l'Habitat pour la participation du Département au Congrès de l'USH ;*

- de prendre acte du principe d'une recette de 45 000 € en provenance des partenaires du Département dans cette opération (SIBAR, OPUS 67 et EPFA) avant le 31 décembre 2017 ;

- d'approuver, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention conclue à cet effet, d'une part entre le Département, la SIBAR, OPUS 67 et l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et d'autre part avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 23/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY